

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024 LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 4 novembre 2024. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont le débat d'orientations budgétaires de 2025, l'extension du système de vidéoprotection communal ou encore le contrat de partenariat scellant l'accompagnement des nouvelles dynamiques résidentielles sur le quartier de Chanteloup.

Débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2025, la majorité a proposé le maintien du taux communal de la taxe foncière. Au regard du dynamisme des bases fiscales constaté depuis plusieurs années et de la maîtrise des dépenses, la ville a fait le choix de conserver les taux inchangés maintenant ainsi ceux adoptés en 2019. Cela se réalise dans un contexte national où de nombreuses communes ont fait valoir le choix d'augmenter fortement leurs taux.

Une légère évolution s'opère néanmoins pour les tarifs des services municipaux. La municipalité fera évoluer raisonnablement ces tarifs pour 2025 de 1,5% en moyenne. Une légère augmentation, demeurant en deçà de l'inflation. À titre d'exemple, le tarif plancher d'un repas servi à la restauration municipale passera de 1,79€ à 1,81€ et le tarif plafond de 5,59€ à 5,65€.

En matière de dépenses, le rapport présenté met en avant :

- Les travaux de requalification du centre-ville en partenariat avec l'agglomération Grand Paris Sud dans le cadre de l'ANRU, soit 1 million par an sur les années 2025 à 2027.
- La rénovation énergétique du groupe scolaire du Noyer-Perrot, qui a déjà fait l'objet de financements de l'État.
- L'aménagement des locaux du centre de santé pour 600 000€.
- Des opérations de rénovation de voiries.
- La poursuite de l'extension de la vidéoprotection (100 000€ de travaux, avec des subventions sollicitées auprès du Département et de la Région).
- La poursuite des études pour la réhabilitation des gymnases Jean Jaurès et des Prés Brûlés. Le lancement des études pour la réhabilitation du centre de loisirs de Lugny.
- L'aménagement d'un tiers lieu à la Rotonde pour 2025.
- La destruction de la Résidence du Parc dans le cadre du programme de renouvellement urbain dont le coût de destruction du local associatif, à la charge de la commune, s'élève à 100 000€.

La commune poursuit en 2025 une politique d'investissements ambitieuse notamment grâce à l'attention portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi qu'elle finalisera ou engagera plusieurs opérations d'envergure, tout en parvenant à poursuivre sa politique de désendettement.

Le vote du budget aura lieu le lundi 16 décembre à 20h30.

Un Conseil municipal à suivre en mairie ou en direct sur la page YouTube de la ville.



Contrat de partenariat tripartite “Accompagnement des nouvelles dynamiques résidentielles sur l'écoquartier de Chanteloup” entre la ville de Moissy-Cramayel, le bailleur Habitat 777 et la société Récipro-Cité.

Au sein du quartier de Chanteloup, le bailleur Habitat 77 est confronté aux nouveaux enjeux d'usages, de mésusages et de vivre ensemble entre ses locataires et les copropriétaires. C'est pourquoi, la ville, Habitat 77 et la société Récipro-Cité s'unissent aujourd'hui autour de ce partenariat innovant afin d'accompagner les nouvelles dynamiques résidentielles dans le quartier. Cette collaboration vise à créer des espaces propices au vivre-ensemble et à la convivialité, en favorisant la cohésion sociale entre les habitants.

Depuis plus de 13 ans, Récipro-Cité intervient auprès des collectivités et bailleurs pour co-construire des espaces de vie solidaire. Forte de son expertise en assistance à la maîtrise d'usages (AMU) et en Gestion-Animation (GA) de résidences, l'entreprise intègre les habitants dans la gestion de leur quartier, encourageant la solidarité intergénérationnelle et la mixité sociale. Ce partenariat permettra de structurer un programme d'actions spécifiques à Chanteloup, répondant aux attentes des habitants et aux objectifs du bailleur et de la ville. Le projet s'articulera autour de trois phases : connaissance du site, enquête sociale et plan d'actions. Les thèmes prioritaires incluront la gestion des déchets, le respect des espaces communs, l'environnement et le renforcement du lien social.

En lien avec les nouvelles copropriétés à proximité et à l'impératif d'une mixité sociale sereine au sein du quartier, la ville et Habitat 77 ont fait appel à Récipro-cité, prestataire de l'association Chers Voisins, afin d'agir sur le terrain. Cette démarche fait écho à l'implantation réussie, au sein du même quartier, de l'association, pilotée par 1001 Vies Habitat et Recipro-cité, impulsant une dynamique de convivialité et de vivre-ensemble entre les habitants. L'association, présente depuis 2022 avenue de Chanteloup, est pilotée par une gestionnaire-animatrice qui anime le quartier en permettant aux habitants de se rencontrer autour de projets ou d'ateliers (cuisine, couture, etc...) ou encore de repas partagés.

Extension du système de vidéoprotection communal : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Pour lutter contre la délinquance et les incivilités de toutes sortes, Moissy, d'ores et déjà pourvue de 30 caméras, renforce son système de vidéoprotection avec l'implantation de 24 caméras supplémentaires. Une opération à laquelle l'agglomération Grand Paris Sud prend part à raison de deux caméras situées aux abords des équipements communautaires du parc omnisports et du conservatoire de musique pour un montant de 55 000€. Ces dernières seront donc installées et gérées par l'agglomération. Les 22 autres seront financées par la ville pour un montant de 602 000€. Cette convention signée lors du Conseil municipal, permet de répartir entre les deux collectivités les travaux qui s'étaleront sur trois ans entre 2024 et 2027. Un partenariat qui scelle l'engagement - à la fois de la ville et de l'agglomération - de renforcer la sécurité sur la commune grâce à une surveillance élargie et optimisée de l'espace public.



Plan de mobilités en Île-de-France : avis sur le projet arrêté par la Région



La Région déploie son “plan de mobilités”, pensé, entre autres, par Île-de-France Mobilités. Il a pour objectif de fixer la stratégie régionale à adopter jusqu’en 2030 pour faciliter les déplacements des usagers, améliorer l’accessibilité et réduire de 26% les émissions de gaz à effet de serre liés. Un projet passé au crible par le Conseil municipal qui a émis un avis favorable mais avec plusieurs réserves :

- Que la compétence communale en matière de Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) soit confortée, notamment à travers l’attribution d’une aide financière pour son élaboration et sa mise en œuvre.
- Du maintien des trains semi-directs Sénart-Paris et la mise en place de leurs équivalents dans le sens Paris-Sénart, en soirée.
- Du développement de l’offre de bus supplémentaires, en priorité dans les nouveaux secteurs d’urbanisation prévus au SDRIF-E, à l’image de Chanteloup.
- D’encourager les déplacements à vélo en poursuivant le déploiement d’infrastructures (pistes cyclables et stationnement) mais aussi en sécurisant ces espaces, notamment l’éclairage de la liaison douce avenue Paul Delouvrier (RD 402) desservant les parcs d’activités de l’A5 et des Chevrons.

Les élus demandent également à la Région :

- Que le déploiement des autocars sur les lignes interurbaines présente une meilleure accessibilité par le choix de véhicules à plancher bas.
- D’encourager les déplacements à vélo en poursuivant le déploiement d’infrastructures (pistes cyclables et stationnements) et d’aides à l’achat.
- D’adapter la politique de stationnement en supprimant la recommandation de rendre le stationnement payant dans les zones à 500m autour des gares et stations de bus en site propre.
- De diminuer l’empreinte carbone des activités logistiques, depuis la conception des bâtiments jusqu’au fret lui-même, en favorisant le transport de marchandises par train ou voie fluviale.

Par ailleurs, conformément au schéma d’interconnexion sud des lignes à grande vitesse en Île-de-France, établi par Réseau ferré de France dans le cadre du projet reliant le TGV Atlantique au sud-est francilien, la ville demande le maintien du projet de gare TGV à Lieusaint-Moissy.

Enfin, s’agissant d’un réseau de transport en commun structuré et connecté à la Métropole, Moissy-Cramayel demande le prolongement du TZEN 1 entre la gare de Lieusaint-Moissy et celle de Combs-la-ville.

Suite au débat en séance plénière, les remarques suivantes seront ajoutées à la réponse qui sera adressée à la Région :

- L’amélioration et la fiabilité du RER D
- Un bilan avant 2030 des dispositions prévues dans le Plan
- La mise en place de petits bus moins polluants pour éviter les bus à moitié vides en périodes creuses